MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2023-206** **22/03/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2022-291 du 12/04/2022 : Résultat de l'élection des représentants des délégués des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole public au Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA)
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : résultat des élections des représentants des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole public au Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA)

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : résultat des élections des représentants des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole public au Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA)

Au terme de la procédure prévue par la circulaire **DGER/SDPOFE/C2013-2013 du 2 octobre 2013**, Capucine HOMS et Émilien FLAGEL ont été élus pour deux ans délégués titulaire et suppléant des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole public au Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA) lors de la réunion annuelle du Conseil National des Délégués des Élèves et Étudiants de l'Enseignement Agricole Public (CNDEEEAP) le 1er février 2023. Ils rejoignent Matteu COGGIA et Fanny VANZETTO, élus lors du CNDEEEAP 2022.

Conformément à la circulaire précitée, prévoyant le renouvellement des délégués siégeant au CNEA par moitié chaque année, siègent ainsi au CNEA :

Titulaire
Capucine HOMS LEGTA de Carcassonne - Occitanie

Suppléante
Émilien FLAGEL LEGTA de Saintes – Nouvelle-Aquitaine

Titulaire
Matteu COGGIA LPA de Borgo-Marana – Corse

Suppléante
Fanny VANZETTO LPA d'Orange – Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de L'Enseignement
et de la Recherche

Benoît BONAIMÉ